

Un retour délicat

Sport automobile suisse et manifestations sportives :
les grandes manifestations sont à nouveau autorisées.



Après avoir été interdites depuis le 28 février dernier, les manifestations de plus de 1000 personnes ont, dès le 1^{er} octobre dernier, selon décision du Conseil fédéral du 12 août dernier, à nouveau été autorisées. Ceci, à condition bien sûr, de respecter des mesures de protection sévères et d'obtenir l'autorisation délivrée par les autorités cantonales.

Pour commencer, un soulagement général a dû se faire ressentir dans la plupart des associations et organisations, qu'elles soient sportives ou culturelles. En effet, depuis quelques mois, une grande incertitude planait au-dessus des organisateurs : est-ce que les manifestations annulées en 2020, comme ce fut le cas, notamment, pour le canton du Jura, de la course des Rangiers, du Critérium jurassien ou du Slalom de Bure, devront également être annulées en 2021 ? Pour l'instant, la réponse est non. Partant, les organisateurs peuvent s'atteler à la préparation de leur(s) prochaine(s) manifestation(s).

Mais dans les faits, qu'est-ce que cela signifie ? Tout d'abord, la manifestation, qu'elle ait lieu à l'intérieur ou en extérieur, devra disposer d'un plan de protection comprenant notamment, comme nous le savons tous, la possibilité de se désinfecter les mains, le nettoyage régulier des surfaces, ainsi que le traçage des personnes présentes. Pour terminer, il sera nécessaire de demander l'autorisation qui sera délivrée par les autorités cantonales. Afin de délivrer ladite autorisation, le Canton devra tenir compte de sa situation épidémiologique et de sa capacité de traçage des contacts.

Partant, bien que nécessaires, ces nouvelles mesures signifient donc pour les organisateurs :

- des frais supplémentaires : avec notamment l'achat de produits désinfectants et éventuellement masques; et
- un coût lié à une organisation plus complexe de la manifestation, notamment en ce qui concerne les démarches auprès du Canton ainsi que le traçage des personnes présentes à la manifestation.

En effet, la récolte des données des personnes présentes représente une masse de travail non anodine pour les organisateurs.

Bien que la Confédération et les cantons aient mis sur pied une aide pour les associations sportives, la Section ACS Les Rangiers a décidé, lors de son dernier comité, d'allouer une somme d'argent à chacune des manifestations régionales que sont la course des Rangiers, le Critérium jurassien et le Slalom de Bure, afin de les soutenir dans cette période si particulière et en attendant le retour à la normale.

En vous souhaitant à tous une très belle continuation.

Melissa Metafuni Vuillaume
Présidente de l'ACS Les Rangiers